

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le

ID : 038-213801731-20250228-DELIB_2025_02-DE



Séance du 28/02/2025

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 9

Votants : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

Délibération N° 2025 – 02 : Facturation eau et assainissement – Intégration nouvelles redevances agence de l'eau Rhône Méditerranée et corse à compter du 01 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit février à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, convoqué le 20 février 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, William PISTOLET, Bernard GUITHON, Laurent DIEUDONNE, Cédric DUSSERT, Camille JOUFFREY, Isabelle OUGIER, Louissette CROUZET

Étaient absents et excusés : Sandrine DUSSERT, Christelle MAYET

Pouvoirs : Christelle MAYET donne pouvoir à Christian PICHOU

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le tarif fixé du forfait Eau – Assainissement par abonnés à compter du 1^{er} janvier 2025 adopté lors de la séance du 02/10/2024 par la délibération 2024-32.

	FORFAIT EAU FACTURÉ	FORFAIT ASSAINISSEMENT FACTURÉ
Cat 1 – Cat 2	52 €	104 €
Cat 3	85 €	170 €

A ces tarifs s'ajouteront les nouvelles redevances créées au 01 janvier 2025 et votées par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau après avis conforme du comité bassin le 04 octobre 2024, délibération 2024-25 et par délibération du SACO n°RAC-2025-002 en date du 07 janvier 2025.

Elles se substituent aux redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.

Redevances nationales – Tarifs 2025 en € H.T. applicables aux factures émises du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	
Redevance sur la consommation d'eau potable/m3 (TVA 5.5%)	0.43
Performance des réseaux d'eau potable /m3 (TVA 5.5 %)	0.01
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (TVA 5.5%)	0.03
Performance des systèmes d'assainissement collectif (TVA 10%)	0.01

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE** pour l'année 2025 les tarifs redevances nationales suivants

Redevances nationales – Tarifs 2025 en € H.T. applicables aux factures émises du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	
Redevance sur la consommation d'eau potable/m3 (TVA 5.5%)	0.43
Performance des réseaux d'eau potable /m3 (TVA 5.5 %)	0.01
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (TVA 5.5%)	0.03
Performance des systèmes d'assainissement collectif (TVA 10%)	0.01

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents et les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.
Christian PICHOU

